



## Gérante non présente à une a.g. de sci

Par **CHRITOU**, le **21/10/2008** à **11:34**

Je suis gérante d'une SCI et je détiens 50% des parts, mon mari les 50 autres. Je ne peux pas être en sa présence pour raison familiales, puis-je donner une procuration à une tierce personne (et qui ?) qui me représentera pour l'Assemblée Générale clôturant les comptes 2007 ?

Quels détails des comptes est-il en droit de réclamer ?

Il veut les détails des frais de l'année 2007 et 2008 ?

Que dois-je lui donner ?

Merci de me renseigner.

Cordialement

Chritou